



FéWaSSM A.S.B.L.

Fédération Wallonne des Services de Santé Mentale – FéWaSSM ASBL

Siège social : rue des fusillés, 20 – 1340 Ottignies

N° d'entreprise : 0680.919.907

Courriel : fewassm@gmail.com Site internet : www.fewassm.be

COMMISSION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DU 24 mai 2022

ORDRE DU JOUR

1. Approbation PV du 26/04
2. Réforme et discussion autour de l'ART 580 : coût de prestation. (voir note ci-dessous)
3. Retour des assises de la première ligne : position du CA
4. Revalorisation salariale applicable à l'ensemble du personnel (CCT transmise en 03/2022)
5. Les attentes et objectifs de la CAF : échange/tour de table
Autres idées ?
6. Représentant de la commission au CA
7. Divers :
 - Date Journée d'étude
 - RGPD : retour Emel

Coût de la prestation appliqué à toutes les fonctions (fonction sociale)?

La règle : demander le prix de la consultation. En cas de difficulté financière : A la demande du patient auprès de son thérapeute, diminution de tarif, soumis à la DA ou son délégué pour approbation.

Condition minimale pour diminution de tarif :

- Il y a lieu d'aborder avec le patient les différentes pistes possibles de prise en charge financière :
 - ☒ Remboursement mutuelle
 - ☒ Aide du CPAS
 - ☒ Pour les mineurs : prise en charge financière par la FWB....
- Seulement si aucune aide extérieure n'est possible, alors proposer une adaptation financière en fonction des revenus.
- Les adaptations financières ne pourront être possibles que pour :
 - ☒ Les personnes bénéficiant d'un revenu de remplacement
 - ☒ Les personnes présentant objectivement de grosses difficultés financières
- La demande d'adaptation sera présentée en réunion d'équipe. L'équipe émettra un avis et une proposition d'adaptation de tarif et du délai.
- Tout adaptation de tarif devra être réévaluée maximum tous les ans.

Voir adaptation de tarif d'office pour les BIM ?

